



DIPLOMATIE NOTE DE VEILLE

Prolifération nucléaire : la Russie met en échec l'ONU sur fond de guerre en Ukraine

La 10^e conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'est achevée sur un échec. La Russie a bloqué l'adoption du texte final, sur fond de tensions autour de la centrale de Zaporijia en Ukraine. Le comportement des autres États dotés d'un arsenal nucléaire n'est cependant pas exemplaire.

Fabien Escalona

28 août 2022 à 19h22

Après un retard important et plusieurs heures d'interventions, l'ambassadeur argentin Gustavo Zlauvinen a mis fin, samedi 27 août au petit matin, à la 10^e conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'issue de quatre semaines de travaux, menés dans le cadre des Nations unies (ONU), est clairement négative. Elle témoigne de la crise du multilatéralisme, ancienne mais avivée par la guerre en Ukraine, et ne peut que nourrir les inquiétudes quant aux risques incommensurables associés au nucléaire militaire.

Les 191 États ayant adopté ce traité multilatéral de désarmement, qui date de 1968 et que seuls l'Inde, Israël, le Pakistan et le Soudan du Sud n'ont pas signé, ne sont pas parvenus à produire de document consensuel. Le 1^{er} août, la conférence s'était pourtant ouverte sur les paroles graves et solennelles d'António Guterres, secrétaire général de l'ONU, estimant que « *l'humanité n'était qu'à un malentendu, une erreur de calcul de l'annihilation nucléaire* ». « *Nous avons été extraordinairement chanceux jusqu'à présent, avait-il ajouté. Mais la chance n'est pas une stratégie.* »



Gustavo Zlauvinen préside la 10e conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à l'ONU à New York, le 26 août 2022. © John Lamparski / NurPhoto via AFP

La force de ces mots était bien sûr liée à l'invasion de l'Ukraine par Vladimir Poutine, le 24 février dernier. Non content de déstabiliser l'ordre international, ce dernier a agité la menace d'user du feu nucléaire – tout en affirmant par la suite qu'« *une guerre nucléaire ne peut pas être gagnée et ne doit pas être menée* ». Le conflit est justement au cœur de ce qui a fait dérailler le processus onusien d'examen du TNP. C'est en effet la Russie qui a pris la responsabilité de bloquer l'adoption du texte final de la conférence.

Le représentant russe, Igor Vishnevetsky, a affirmé qu'il n'y avait « *malheureusement pas de consensus* » sur ce document. S'il a souligné que les désaccords concernaient de nombreux pays, c'est bien la mention de la centrale nucléaire de Zaporijia qui a posé problème. Le site, localisé au sud de l'Ukraine et sous contrôle russe depuis le début de la guerre, compte six réacteurs de 1 000 mégawatts chacun. Il a été l'objet de frappes qui inquiètent fortement la communauté internationale.

Alors que les belligérants s'accusent mutuellement des bombardements effectués, les chancelleries échangent à propos de la visite d'une équipe d'inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), si possible dès la semaine prochaine. Celle-ci ne devrait pas compter de membres états-uniens et britanniques afin d'obtenir l'aval du régime russe, qui estime le positionnement de ces États à son encontre excessivement biaisé, selon les informations du *New York Times*.

Or, la dernière version du texte produit par la conférence d'examen du TNP comportait plusieurs paragraphes impliquant une reconnaissance de la souveraineté de l'Ukraine sur le site de Zaporijia – précisément celle qui lui est déniée par l'agression russe. Il était ainsi fait mention de l'importance d'assurer le contrôle de la centrale par « *les autorités compétentes en Ukraine* ». La délégation russe a refusé d'endosser la responsabilité du blocage, se posant en victime des parties au traité qui auraient cherché à régler leurs comptes en introduisant « *des enjeux non*

directement liés » au TNP.

La portée de cet échec est lourde. Le TNP est en effet « *le cœur du régime de non-prolifération* » dans le droit international, ainsi que l'expliquent Charles-Philippe David et Olivier Schmitt dans leur somme sur *La Guerre et la Paix* (Presses de Sciences Po, 2020). La faiblesse du traité, soulignent-ils, tient à sa mise en œuvre, dans la mesure où aucun moyen de contrainte n'est prévu. Si l'aspect de non-prolifération stricte, au sens de transferts ou d'acquisitions d'armes nucléaires par de nouveaux États, a plutôt bien fonctionné, ce n'est pas le cas du volet désarmement, que les États déjà dotés sont censés négocier « *de bonne foi* ».

Les risques d'une « perte de crédibilité » du TNP

Sans nier la responsabilité russe dans l'échec de la conférence, c'est sur ce point qu'alerte Jean-Marie Collin, porte-parole d'ICAN France, un collectif menant campagne pour l'abolition des armes nucléaires. Selon lui, le blocage aurait « *bien arrangé* » les autres États dotés, à savoir les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et la Chine. « *Le document était particulièrement mou en termes de désarmement, c'était la dimension qui progressait le moins* », estime-t-il auprès de Mediapart.

Du côté du régime chinois, les proclamations favorables à la paix et au désarmement ne suffisent pas à masquer sa politique d'augmentation quantitative de l'arsenal nucléaire (une tendance également suivie par les Britanniques). Du côté des démocraties libérales, le bilan n'est pas glorieux non plus : les arsenaux ont certes diminué en quantité, mais ils se sont à la fois modernisés et renouvelés (*voir [notre entretien avec Benoît Pélopidas](#)*).

« *Cela signifie qu'on ne se contente pas de s'assurer du bon fonctionnement des armes existantes, mais qu'on en fabrique des plus performantes* », souligne Jean-Marie Collin, qui y voit la source peu surprenante d'un « *ras-le-bol de nombreux États* », dont les représentants mexicain, autrichien ou encore costaricain se sont effectivement exprimés avec vigueur contre l'absence de sincérité et de volonté des États dotés à s'engager dans le désarmement.

De quoi nourrir l'argumentaire des parties prenantes du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ([le Tian](#)). Entré en vigueur en janvier 2021, il n'a évidemment pas été rejoint par les États disposant d'arsenaux de ce type, à l'instar de la France, qui a adopté une posture extrêmement critique de cet outil juridique.

Certains accusent même le Tian d'affaiblir le TNP, là où ses défenseurs y voient plutôt un aiguillon complémentaire. « *On retrouve ici la partition entre "dissuadeurs" et "désarmeurs"*, commentent David et Schmitt dans leur ouvrage, *en fonction de leur confiance dans la possibilité d'aboutir à une stabilisation du système international par la dissuasion.* »

Si ce n'est pas la première fois qu'une conférence de révision échoue, c'est bien la première, en revanche, que deux échecs consécutifs sont enregistrés. Après un accord trouvé en 2010, la conférence de 2015 n'avait en effet pas abouti non plus à un consensus. « *J'y vois un vrai danger pour la sécurité internationale*, affirme Jean-Marie Collin, *car c'est la crédibilité du TNP qui est en jeu. Si elle est trop amoindrie, le risque est qu'un certain nombre d'États, par exemple l'Iran ou l'Arabie saoudite, décident d'en sortir purement et simplement.* »

« *En même temps*, poursuit-il, *c'est dans les périodes les plus dangereuses que des traités ont été contractés. Peut-être y aura-t-il donc aussi des opportunités à saisir.* » Les parties prenantes du TNP, et en particulier les États dotés d'arsenaux nucléaires, auront à cet égard une nouvelle occasion de restaurer la crédibilité du traité, au cours d'un cycle de travail devant aboutir à une nouvelle conférence d'examen. Il est prévu qu'il se déroule entre 2023 et 2026.

Fabien Escalona

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdrion, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse :

serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.